

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Barrage
70 rue André Marie Ampère
26300 CHATUZANGE-LE-GOUBET
Tél. : 04 75 75 41 50

SCI CD

Monsieur et Madame
C/O SELARL SBCMJ - Me CAMBON Bruno
19 Avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Référence : HB/AB/685449
Contact : BEZIOU Habib
spanc@valenceromansagglo.fr

Pizançon, le **08 OCT. 2024**

Objet : diagnostic du système d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente

Madame, Monsieur,

Un technicien de Valence Romans Agglomération a réalisé le diagnostic de bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente de votre habitation, le 25/09/2024, sise 187 chemin rural de la Motte à VALENCE.

Je vous remercie de l'accueil qui lui a été réservé.

Suite à ce diagnostic, le SPANC a classé votre installation comme :

Installation non-conforme

Présentant un danger pour la santé des personnes mais aucun risque de pollution de l'environnement

Implantation de l'ouvrage de traitement ou d'évacuation à moins de 35 m d'un puits consommé

Vous trouverez ci-joint le rapport relatif à cette visite. Le SPANC se tient à votre disposition pour tout complément d'information concernant ces documents.

Vous recevrez prochainement l'avis des sommes à payer du Trésorier de Valence Agglomération, correspondant au coût du contrôle soit la somme de 135 €, conformément à la délibération du conseil communautaire du 4 avril 2019.

Ce n'est donc qu'à réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier de Valence Agglomération que vous devrez régler cette somme.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le président et par délégation,
Franck BIOTEAU
Directeur

Pièce Jointe : rapport de visite du diagnostic de bon fonctionnement





RAPPORT DE VISITE DIAGNOSTIC DE BON FONCTIONNEMENT D'UNE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Numéro de dossier : 685449

Date de visite : 25/09/2024

Identifiant du dossier :

Dossier suivi par : BEZIOU Habib

Visite réalisée en présence de : Madame DE MACHY (locataire)
Monsieur RENOUD-LIAT Arnaud (Valence Romans Agglo)

Filière d'assainissement en place :
Fosse septique => Destination inconnue

Propriétaire(s)

SCI CD
Monsieur et Madame
C/O SELARL SBCMJ - Me CAMBON Bruno
19 Avenue Victor Hugo
26000 VALENCE
Tél. :
Courriel :

Occupant(s)

Madame DE MACHY Brigitte
Monsieur DE MACHY Michel

Situation de l'installation

Adresse :

187 chemin rural de la Motte
26000 VALENCE

Référence(s) cadastrale(s) :

Section(s)	Parcelle(s)
DM	50
DM	51
DM	52



Renseignements généraux

Caractéristiques de l'immeuble

Date de construction :	Inconnue
Date de mise en service de l'installation :	Inconnue
Modifications depuis la mise en place de la filière :	
Date des modifications :	
Commentaires :	
Type d'habitation :	Maison individuelle
Type de résidence :	Principale
Nombre de logement(s) :	2
Nombre de pièce(s) principale(s) :	5
Nombre d'équivalent-habitant(s) :	5
Commentaires : déclaration d'un logement de 3 PP habité et d'un logement de 2 PP non habité	
Usage locatif ?	Oui
Si usage différent de habitation, activité :	
Occupation :	Permanente
Nombre d'occupants à l'année :	2
Nombre d'occupants temporaires :	
Commentaires :	

Caractéristiques du site

Zonage Assainissement :	Collectif
Raccordable au réseau d'assainissement collectif :	Raccordabilité inconnue
Zone à enjeux sanitaires :	Non
Zone à enjeux environnementaux :	Non
Installation située dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable :	Non
Commentaires :	

Raccordement à l'eau potable

Bâtiment raccordé au réseau d'alimentation en eau potable :	Non
Présence d'un puits, captage ou forage :	Oui
Type d'ouvrage présent :	Puits
Usages :	Alimentation humaine
Commentaires :	

Caractéristiques du terrain

Surface du terrain :	7822 m ²
Surface disponible pour l'ANC :	m ²
Terrain en pente :	Non
Type de pente :	
Commentaires :	
Nature de la surface disponible :	Enherbée
Zone d'implantation du traitement imperméabilisé :	
Jardin potager sur l'ANC :	
Voie de circulation sur l'ANC :	
Construction sur l'ANC :	
Commentaires :	
Terrain en zone inondable (d'après PPRI) :	Oui
Présence possible de nappe à faible profondeur :	
Commentaires : la profondeur de la nappe n'est pas connue. Une partie de la parcelle est classé en "zone bleue inondable"	

Description de la filière présente

Destination des eaux pluviales

Collecte des eaux pluviales :	Séparée des eaux usées
Système d'évacuation des eaux pluviales :	Écoulement en surface
Commentaires :	

Respect des distances

>35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine :	Non
>5 m d'une habitation :	Non
>3 m d'un arbre :	
>3 m des limites de propriété :	
Hors zone de circulation :	
Commentaires :	

Ouvrages présents

FS-Fosse septique - volume inconnu	
Effluents collectés :	Eaux vannes brutes
Accessibilité lors de la visite :	Oui
Accessibilité pour l'entretien :	Oui
Bon écoulement :	Bon
Trace de mise en charge ou stagnation d'eau anormale :	Non
Dimensionnement adapté :	Inconnu
Présence d'odeur :	Non
Anomalie(s) constatée(s) :	Ouvrage non sécurisé
Entretien :	Pas nécessaire pour le moment
Commentaires : le trampon d'accès à la fosse est cassé. Celui-ci devra être remplacé. L'accès doit être étanche et sécurisé.	
Destination des eaux ménagères non connue	
Accessibilité lors de la visite :	Non
Commentaires :	
Destination des eaux vannes prétraitées non connue	
Accessibilité lors de la visite :	Non
Commentaires :	

Avis du SPANC sur le diagnostic

Bilan des points de contrôle

Zone à enjeux sanitaires :	Non
Zone à enjeux environnementaux :	Non
• <u>Absence d'installation :</u>	Non
• <u>Défaut de sécurité sanitaire :</u>	Oui
Problème(s) constaté(s) :	
Installation située à moins de 35 mètres d'un puits privé utilisé pour la consommation humaine.	
Commentaires :	
• <u>Défaut de structure ou de fermeture :</u>	Oui
Problème(s) constaté(s) :	
Couvercle non sécurisé.	
Commentaires :	
• <u>Installation incomplète :</u>	Oui
Problème(s) constaté(s) :	
Défaut d'accessibilité	
Commentaires :	
• <u>Installation significativement sous dimensionnée :</u>	Non vérifiable
• <u>Installation présentant des dysfonctionnements majeurs :</u>	Non
• <u>Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure :</u>	Non

Conformité de l'installation :

Installation non-conforme
Présentant un danger pour la santé des personnes mais aucun risque de pollution de l'environnement
Implantation de l'ouvrage de traitement ou d'évacuation à moins de 35 m d'un puits consommé

Commentaires : le **dispositif de prétraitement des eaux vannes par fosse septique** est situé dans le périmètre du puits (environ 12 mètres).

Absence de dispositif de prétraitement des eaux ménagères.

Absence de dispositif de traitement.

Si la maison est desservie par le réseau d'eau public, un raccordement à celui-ci permettrait de stopper la consommation du puits présent sur la parcelle, et par conséquent, le dispositif d'assainissement ne serait plus situé dans le périmètre des 35 mètres du puits.

Intervention technique (travaux) :

Les travaux, listés ci-dessous pour supprimer les risques et/ou les dangers, sont obligatoires. En cas de vente du bien immobilier, ces travaux doivent être réalisés par l'acquéreur, dans un délai d'un an à compter de la date de signature de l'acte de vente, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Dans ce cadre, ce rapport a une durée de validité de 3 ans à compter de la date de réalisation du diagnostic.

Pendant si le bien n'est pas vendu les travaux doivent être réalisés dans un délai de 4 ans à compter de la date de réalisation du diagnostic, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation :

- Supprimer les ouvrages existants et mettre en place une filière d'assainissement non collectif complète (prétraitement et traitement) adaptée aux contraintes de la parcelle et à la capacité d'accueil du bâtiment.
- Préalablement à la réalisation de travaux, les services du SPANC doivent être contactés. Un projet, établi par un bureau d'études (étude de sol), doit être remis au service pour validation accompagné d'un formulaire à retirer auprès du service. Une fois les travaux terminés, le SPANC vient vérifier, avant remblaiement, la bonne mise en œuvre de l'ensemble des ouvrages et conduites installés.

Commentaires :

Travaux recommandés pour l'amélioration du fonctionnement de l'installation :

- Installer une ventilation primaire piquée en entrée de fosse, de diamètre 100 mm en PVC et remontée jusqu'au faîtage, permettra un bon écoulement des effluents dans les canalisations.
- Installer une ventilation secondaire (canalisation PVC de 100 mm de diamètre piquée en sortie de fosse et remontée jusqu'au faîtage). Elle doit être équipée d'un extracteur statique ou éolien. Cette ventilation permet l'évacuation des gaz (H₂S et CH₄) produits par l'activité bactériologique présente dans la fosse. Ces gaz, toxiques et corrosifs, imposent de bien ventiler l'ouvrage de prétraitement.

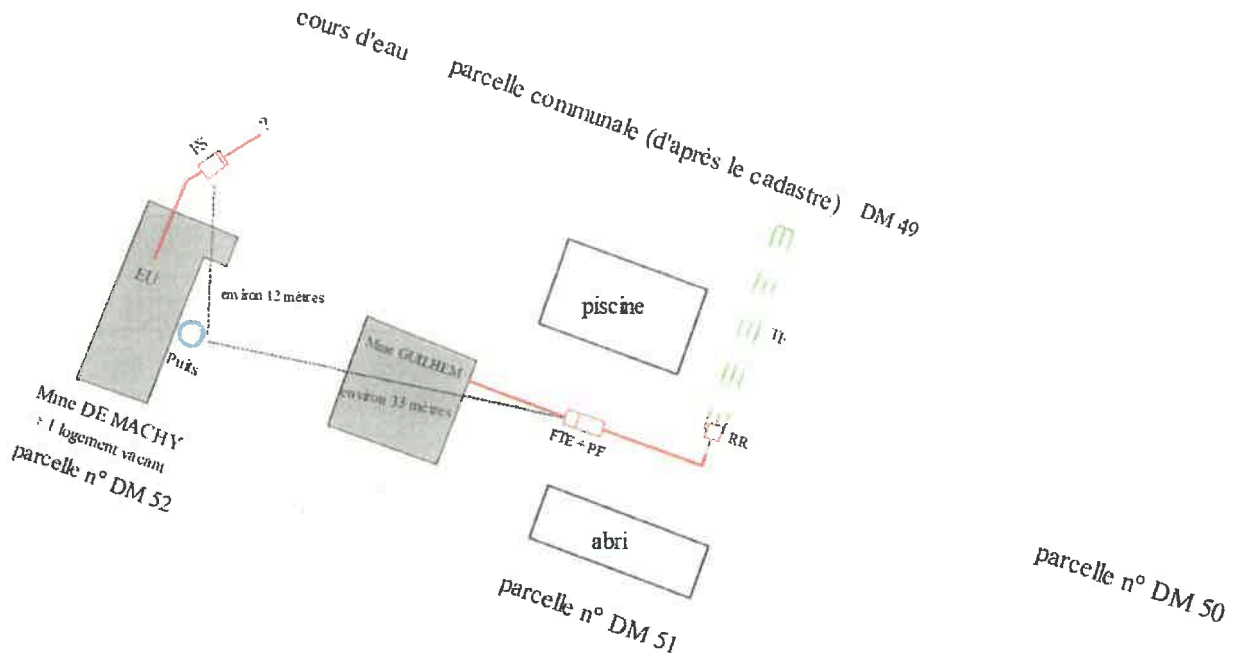
Commentaires :

Opérations d'entretien à réaliser :

- La vidange de la fosse doit être réalisée lorsque le niveau de boue atteint la moitié de la hauteur utile de l'ouvrage.
- Nous vous rappelons que la vidange doit être effectuée par une entreprise de vidange ayant obtenu l'agrément de la préfecture de son département de domiciliation. La liste des vidangeurs agréés est disponible sur le site internet des Préfectures mais également sur le portail interministériel dédié à l'assainissement non collectif (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/liens-vers-les-listes-de-vidangeurs-agrees-a619.html>).
- Les matières de vidange doivent être dépotées en station d'épuration et un bordereau de suivi des déchets doit vous être remis. Ce dernier ainsi que la facture devront être conservés.

Commentaires :

Schéma de principe d'implantation des ouvrages d'assainissement



Légende :

Pièces de service :
C : Cuisine
MAL : Machine à laver
SDB : Salle de bain

Ouvrage de collecte et de prétraitement :
FS : Fosse Septique

Type d'effluents :
Eaux Vannes (EV)
Eaux ménagères (EM)
Eaux Usées (EU)
Eaux Pluviales (EP)

Fait le 02/10/2024, à Pizançon ;

Signature du technicien ayant effectué
la visite
BEZIOU Habib